

Paris, le 25 avril 2025

AVIS INTERNET

OSTRUM SRI MONEY

(Part I-C : FR0007075122 / Part I-D : FR0010894964 / Part R : FR0011563535 /

Part RE : FR0013298965 / Part T : FR0013299245 / Part N : FR001400FJ16 /

Part I 1 : FR0013358934 / Part R 1 : FR0013358942)

Nous vous informons des modifications suivantes pour suivre les orientations de l'ESMA sur les dénominations des fonds ESG :

1. Application de politiques d'exclusions et sectorielles

Outre les politiques d'exclusions mises en place par Ostrum Asset Management et celles du label ISR seront également appliquées les exclusions portant sur les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks.

2. Part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S

La part des investissements alignés sur les caractéristiques E/S sera d'au moins 80% au lieu de 70%.

3. Libellé de l'indicateur corruption

Le libellé de l'indicateur « lutte anti-corruption » présent au sein du prospectus et de l'annexe SFDR sera mis à jour de la façon suivante : « absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Ces modifications entreront en vigueur le 30 avril 2025.

La documentation juridique (DIC PRIIPS, prospectus intégrant l'annexe SFDR) est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse,
Bleicherweg 7,
CH-8027 Zurich.

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement de gestion ainsi que le rapport annuel et semestriel du fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de ce dernier, à l'adresse indiquée ci-dessus.